

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERMAIN-DE-GRANTHAM

Procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil municipal tenue le lundi 3 octobre 2016, à 19 :30 heures, à la salle du conseil, située au 233, Chemin Yamaska à Saint-Germain.

Sont présents : Mario Van Doorn, maire
Michel Lambert, conseiller
Sylvain Gagnon, conseiller
Nathacha Tessier, conseillère
Roger Fortin, conseiller
Stéphane Gauthier, conseiller
Sylvain Proulx, conseiller

Les membres du conseil forment le quorum.

Sont également présents : Nathalie Lemoine, directrice générale
Gabrielle Quintal, directrice générale adjointe
Karl Lassonde, directeur des services techniques

A- OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE

La séance est ouverte par monsieur le maire Mario Van Doorn à 19:30 heures et madame Nathalie Lemoine, directrice générale, fait fonction de secrétaire.

**OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION –
RÈGLEMENT #550-16 – AMENDEMENT DU RÈGLEMENT DE ZONAGE #250-
04 – DOMAINE DES RÊVES (R17, R64, R65) – 19H30**

B- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

270.10.16

Il est proposé par Stéphane Gauthier, appuyé de Michel Lambert et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et l'item Varia demeure ouvert.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

C- ADOPTION DES COMPTES :

271.10.16

Il est proposé par Roger Fortin, appuyé de Stéphane Gauthier et résolu d'adopter les comptes tels que présentés en septembre 2016 pour un montant total de 427 887,04 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

E- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES 12, 19 ET 26 SEPTEMBRE 2016

272.10.16

Sur proposition de Sylvain Gagnon, appuyé de Michel Lambert, il est résolu d'adopter les procès-verbaux des 12, 19 et 26 septembre 2016 tels que présentés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

SUIVI DU CONSEIL

Monsieur le maire fait le suivi des questions posées à la séance précédente.

PÉRIODE DE QUESTIONS 19h33 à 19h50

Monsieur le maire Mario Van Doorn présente le nouveau préventionniste Monsieur Martin Jolicoeur-Viau qui s'occupe de faire les visites des risques faibles à très élevés sur tout le territoire. Monsieur le maire lui souhaite la bienvenue.

TRAVAUX PUBLICS

1. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DE VOIRIE

Le procès-verbal du comité de voirie du 13 septembre 2016 est déposé.

2. ACCEPTATION PROVISOIRE RUE DES PARULINES

273.10.16

CONSIDÉRANT qu'outre les travaux et/ou déficiences indiqués sur le certificat de réception provisoire # 161-07575-00, le directeur des services techniques de la municipalité certifie que tous les travaux prévus aux documents contractuels ont été exécutés pour la construction de la rue des Parulines;

CONSIDÉRANT que le directeur des services techniques recommande l'acceptation provisoire des travaux en tenant compte de la liste des déficiences mineures à corriger ;

CONSIDÉRANT la réception définitive des travaux en septembre 2018 ;

PAR CES MOTIFS, sur proposition de Michel Lambert, appuyé de Sylvain Proulx, il est résolu d'accepter la réception provisoire #161-07575-00 des travaux de la rue des Parulines.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. DEMANDE DE DROIT DE PASSAGE – MOTOCLUB DRUMMOND

274.10.16

ATTENDU QUE des demandes d'autorisation de traverses de chemins publics pour les véhicules récréatifs (VR) et véhicules tout-terrain (VTT);

ATTENDU QUE l'autorisation et la signalisation sont obligatoires par la loi 43;

ATTENDU QU'une liste exhaustive des traverses a été jointe à la demande;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par Stéphane Gauthier, appuyé par Nathacha Tessier et résolu d'autoriser les traverses indiquées pour les besoins du Moto Club Drummond.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. DEMANDE DE DROIT DE PASSAGE – CLUB DE MOTONEIGE ARDAD

275.10.16

ATTENDU QUE des demandes d'autorisation de traverses de chemins publics pour les motoneiges ont été reçues au bureau;

ATTENDU QUE l'autorisation et la signalisation sont obligatoires par la loi 43;

ATTENDU QU'une liste exhaustive des traverses a été jointe à la demande;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par Stéphane Gauthier, appuyé par Nathacha Tessier et résolu d'autoriser les traverses indiquées pour les besoins du club de motoneige ARDAD.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. SOUSSION PIERRE CONCASSEE MG-20 ROUTE DOYON

276.10.16

ATTENDU QU'une soumission a été demandée pour la fourniture de 1 250 tonnes de pierre concassée calibre MG-20b;

ATTENDU QUE la compagnie Germain Blanchard Ltée offre les matériaux au prix de 17,03 \$ / t.m. incluant le transport, soit au prix moyen du marché;

PAR CES MOTIFS, sur proposition de Sylvain Proulx, appuyé de Michel Lambert, il est résolu d'accorder le contrat de fourniture de pierre concassée MG-20b à Germain Blanchard Ltée pour un montant de 17,03 \$ / t.m. plus les taxes applicables.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6. REMISE A L'ETAT NATUREL DE LA PISTE CYCLABLE RUE DES CYGNES, ENTRE GEORGES-D'OR ET DES PARULINES

Reporté à une séance ultérieure afin de permettre au conseiller du district d'effectuer un sondage auprès des propriétaires riverains.

7. OFFRE ENTREPRISES BOURGET – EPANDAGE D'ABAT-POUSSIÈRE 2017

277.10.16

ATTENDU QUE la municipalité a demandé des prix sur invitation selon la méthode de gré à gré aux Entreprises Bourget inc.;

ATTENDU QUE la quantité annuelle approximative est de 48 000 litres de chlorure de calcium 35 %;

ATTENDU QUE le directeur des services techniques recommande Les Entreprises Bourget inc.;

PAR CONSÉQUENT, sur proposition de Stéphane Gauthier, appuyé de Michel Lambert, il est résolu d'accorder le contrat d'abat-poussière pour un montant de 15 745 \$ plus les taxes à Les Entreprises Bourget aux conditions décrites dans la soumission datée du 8 septembre 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8. RESOLUTION - ADOPTION DU PLAN D'INTERVENTION REALISE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUEBEC

278.10.16

CONSIDERANT QUE la municipalité a pris connaissance du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égout et des chaussées dans le cadre de la TECQ 2014-2018 préparé par la firme Pluritec inc. et qu'elle est en accord avec les recommandations de cette dernière, conditionnellement à ce que les corrections nécessaires à son acceptation soient exécutées et approuvées par le MAMOT;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Sylvain Proulx, appuyé par Sylvain Gagnon et résolu d'accepter le dépôt du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées dans le cadre de la TECQ 2014-2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9. BELL CANADA – PROLONGEMENT DE SERVICE SECTEUR BECS-CROISES

279.10.16

ATTENDU QUE Bell Canada achemine une demande pour le prolongement de leur service dans le secteur de la rue des Becc-Croisés et du chemin Yamaska ;

ATTENDU QUE les travaux consistent à ajouter du câble sur toron existant de Bell et un boîtier sur poteau ;

ATTENDU QUE Bell a demandé une autorisation au Ministère des transports du Québec pour le chemin Yamaska ;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par Nathacha Tessier, appuyé de Sylvain Proulx et résolu d'accorder la permission à Bell Canada d'effectuer les travaux décrits au projet portant le numéro H49278.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10. CONTRAT SEL DE DEGLAÇAGE SAISON 2016-2017

280.10.16

ATTENDU QUE la municipalité a demandé des prix pour l'approvisionnement en sel de déglacage pour la saison 2016-2017;

ATTENDU QUE 2 soumissions ont été reçues pour le sel de déglacage;

ATTENDU QUE Sel Frigon propose 81,19 \$ plus taxes, la tonne métrique pour le sel de déglacage, avec transport;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par Michel Lambert, appuyé par Sylvain Proulx et résolu d'accepter la soumission de Sel Frigon au coût de 81,19 \$/tm plus les taxes applicables incluant la livraison.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11. CONTRAT ABRASIF SAISON 2016-2017

281.10.16

ATTENDU QUE la municipalité a demandé des prix pour l'approvisionnement en sable abrasif pour la saison 2016-2017 selon la méthode de gré à gré;

ATTENDU QUE Transport Fréchette propose 9,96 \$ plus taxes, la tonne métrique pour les sables abrasifs calibre AB-10 incluant le transport;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par Sylvain Proulx, appuyé par Roger Fortin et résolu d'accepter la soumission de Transport Fréchette au coût de 9,96 \$/t.m. plus les taxes applicables incluant le transport.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

INCENDIE

12. PRÉSENTATION DU PRÉVENTIONNISTE MARTIN JOLICOEUR-VIAU

Monsieur Jolicoeur-Viau a été présenté aux citoyens en début de séance.

13. AVIS DE MOTION – AMENDEMENT AU RÈGLEMENT #532-15 DÉCRÉTANT LA CONSTITUTION D’UN SERVICE DE SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIE POUR LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS

Un avis de motion est donné par monsieur le conseiller Sylvain Gagnon qu’il sera présenté à une séance ultérieure à ce conseil un amendement au règlement #532-15 pour la protection des biens et des personnes et abrogeant tous règlements antérieurs.

14. DÉNONCIATION DE L’ENTENTE DE SERVICE INCENDIE PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-EDMOND-DE-GRANTHAM

282.10.16

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Edmond a fait parvenir une dénonciation relative à l’entente de service incendie;

ATTENDU QUE l’entente actuelle se termine le 31 décembre 2016;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Edmond demande une rencontre pour discuter du dossier;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par Nathacha Tessier, appuyé par Sylvain Gagnon et résolu d’accepter la dénonciation par la municipalité de Saint-Edmond et de planifier une rencontre avec le comité incendie.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

URBANISME

15. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU CCU DU 20 SEPTEMBRE 2016

Le procès-verbal du comité consultatif d’urbanisme du 20 septembre 2016 est déposé.

16. AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT #550-16 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #250-04 – DOMAINE DES RÊVES (R17, R64, R65)

Un avis de motion est donné par monsieur le conseiller Roger Fortin qu’il sera présenté à une séance ultérieure à ce conseil le règlement #550-16 amendant le règlement de zonage #250-04 – Domaine des rêves (R17, R64, R65).

17. ADOPTION DU SECOND PROJET DU RÈGLEMENT #550-16 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #250-04 – DOMAINE DES RÊVES (R17, R64, R65)

Voir la résolution 294.10.16.

18. REMRQUES AU 405, CHEMIN SAINT-HYACINTHE

Avant d’agir dans ce dossier, monsieur le conseiller Sylvain Gagnon doit entrer en contact avec le propriétaire.

19. MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE – AMÉNAGEMENT D’UN ESPACE DE VIE EXTÉRIEUR ANNEXÉ À UN BÂTIMENT ACCESSOIRE

283.10.16

ATTENDU QU’une demande de modification au règlement de zonage #250-04 est présentée aux membres du conseil pour l’aménagement d’un espace de vie extérieur annexé à un bâtiment accessoire;

ATTENDU QUE le règlement actuel ne prévoit pas ce type d’aménagement;

ATTENDU QUE le projet a été présenté aux membres du CCU qui sont en faveur d’une telle modification;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par Stéphane Gauthier, appuyé par Sylvain Proulx et résolu de préparer la modification du règlement de zonage #250-04 portant sur l’aménagement d’un espace de vie extérieur annexé à un bâtiment accessoire.

QUE cette modification soit intégrée lors d’un prochain projet de révision.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

20. DÉROGATION MINEURE – 591 – 593, CHEMIN DE SAINT-HYACINTHE

284.10.16

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de dérogation mineure afin de permettre la subdivision de deux immeubles dont les occupations officielles sont commerciales et résidentielles;

ABROGÉE PAR LA RÉOLUTION
294.10.16

ATTENDU QU’il y a acquisition d’un espace supplémentaire pour l’immeuble résidentiel permettant d’augmenter la superficie jusqu’à 3 000 m²;

ATTENDU QUE le deuxième immeuble à être détaché bénéficie d’un droit acquis pour des fins commerciales;

ATTENDU QUE la marge arrière actuelle de 9 mètres de l’immeuble résidentiel n’est pas respectée;

ATTENDU QUE la largeur minimum de 30 mètres du lot commercial n’est pas respectée;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par Roger Fortin, appuyé par Nathacha Tessier et résolu d’accorder la dérogation mineure dans le dossier 591-593, chemin de Saint-Hyacinthe.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

21. ENLÈVEMENT DU CARACTÈRE DE RUE ET REMPLACEMENT D’UNE PARTIE DE LA RUE BLANCHARD PAR UN SENTIER PIÉTONNIER ADJACENT AU CIMETIÈRE

285.10.16

ATTENDU QU’une demande pour l’enlèvement du caractère de rue et remplacement d’une partie de la rue Blanchard par un sentier piétonnier adjacent au cimetière est présentée aux membres du conseil;

ATTENDU QUE l’enlèvement de ce caractère de rue aura des impacts au niveau du développement futur de la municipalité;

ATTENDU QUE la municipalité doit protéger les accès routiers actuels et futurs;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par Roger Fortin, appuyé par Sylvain Gagnon et résolu de conserver le caractère de rue Blanchard.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

22. MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE #250-04 – ENSEIGNE DIRECTIONNELLE

286.10.16

ATTENDU QUE les membres du conseil souhaitent réviser la réglementation relative à l'affichage directionnel;

ATTENDU QU'il s'agit d'enseigne saisonnière installée par les producteurs maraîchers afin de mieux diriger la clientèle;

ATTENDU QUE la modification au règlement doit inclure certaines règles;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par Nathacha Tessier, appuyé par Stéphane Gauthier et résolu de préparer la modification du règlement de zonage #250-04 portant sur l'affichage directionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

23. MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE #250-04 – POULAILLER URBAIN

287.10.16

ATTENDU QUE les membres du conseil ont discuté sur l'ajout de poulailler urbain dans la réglementation municipale ;

ATTENDU QUE la ville de Drummondville a adopté un règlement en ce sens;

ATTENDU QUE les membres du conseil souhaitent harmoniser sa réglementation avec la ville de Drummondville;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par Nathacha Tessier, appuyé par Stéphane Gauthier et résolu de préparer la modification du règlement de zonage #250-04 afin de permettre les poulaillers urbains.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

24. DÉVELOPPEMENT DENIS CODERRE

Les membres du conseil souhaitent rencontrer monsieur Denis Coderre afin de discuter de son projet de construction. Une date sera proposée à M. Coderre, le plus rapidement possible.

25. ENTREPOSAGE DE CARCASSES DE VÉHICULES ET FERRAILLE – SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT

288.10.16

ATTENDU QUE la MRC de Drummond procède actuellement aux modifications du schéma d'aménagement;

ATTENDU QUE le schéma actuel autorise l'ouverture de nouveau site d'entreposage de carcasses de véhicules et ferraille sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham ne souhaite pas l'ouverture de nouveaux sites de ce type sur son territoire;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Stéphane Gauthier, appuyé par Roger Fortin et résolu d'aviser la MRC de Drummond de ne pas permettre l'ouverture de nouveaux sites de carcasses de véhicules et ferraille sur le territoire de Saint-Germain-de-Grantham dans le cadre de la révision du schéma d'aménagement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

26. AFFICHAGE NON PERMIS – 253, DES MENUISIERS

289.10.16

ATTENDU QU'une affiche non conforme est installée au 253, des Menuisiers;

ATTENDU QUE des avis ont été acheminés dénonçant la non-conformité au règlement de zonage #250-04;

ATTENDU QUE l'immeuble est à vendre;

ATTENDU QUE plusieurs membres du conseil souhaitent tolérer la présence de cette affiche;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par Sylvain Proulx, appuyé par Sylvain Gagnon et résolu de tolérer la présence de l'affiche située au 253, des Menuisiers. Monsieur le conseiller Roger Fortin est contre la proposition.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

27. 220 BOUL. INDUSTRIEL – DÉLAI ACCORDÉ À TERME

Le délai accordé pour les travaux d'aménagement du stationnement est à échéance depuis le 30 septembre dernier. Le responsable du projet à la Commission scolaire des Chênes a contacté la municipalité pour discuter du dossier dans les prochains jours. Dossier reporté.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

28. DEMANDE DE REMBOURSEMENT – CLUB DE L'ÂGE D'OR

290.10.16

ATTENDU la réception d'une demande provenant du Club de l'âge d'or pour le remboursement des taxes municipales et scolaires;

PAR CONSÉQUENT, il est résolu unanimement d'accorder le remboursement des taxes municipales et scolaires au Club de l'Âge d'or pour un montant de 2 521,36 \$.

QUE le remboursement de la somme de 2 521,36\$ soit imputé au poste budgétaire 02-130-00-959.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

29. DEMANDE DE DON AU PROFIT DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER – SPAGHETTON COLLÈGE ELLIS

291.10.16

ATTENDU QUE les agents de la paix de Drummondville organisent un spaghetti pour la Société canadienne du cancer en décembre prochain;

ATTENDU QUE trois formules d'aide financière sont disponibles, soit 50 \$, 100 \$ et 250 \$;

ATTENDU QUE la Municipalité achète seulement deux gerbes de jonquilles à chaque année;

PAR CONSÉQUENT, il est résolu de faire un don de 100 \$ à la Société canadienne du cancer par l'entremise du spaghetton des agents de la paix de Drummondville.

QUE le montant de 100 \$ fait de la Municipalité un collaborateur à l'événement ayant droit à son identification sur le napperon et à 2 billets de participation à l'événement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

30. ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA TOITURE DE LA BIBLIOTHÈQUE

292.10.16

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à un appel d'offres par invitation pour la réfection d'une partie de la toiture de la bibliothèque ;

ATTENDU QU'une seule soumission a été déposée par Toitures Daniel pour un montant de 44 951,02 \$ incluant les taxes;

ATTENDU QUE le devis stipule que la Municipalité ne s'engage à accepter ni la soumission la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, et elle décline toute responsabilité à l'égard de l'un ou l'autre des soumissionnaires en cas de rejet de toutes les soumissions;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Sylvain Proulx, appuyé par Michel Lambert et résolu de reporter les travaux de réfection de la toiture au printemps 2017.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

31. PISCINES NON CONFORMES

293.10.16

ATTENDU QUE la municipalité doit faire respecter le *Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles*, chapitre S-3.1.02, r.1 ;

ATTENDU les inspections massives pour la vérification des installations de piscine sur le territoire ;

ATTENDU QU'une dizaine de dossiers ne sont toujours pas conformes malgré plusieurs avis ;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par Nathacha Tessier, appuyé par Sylvain Gagnon et résolu d'accorder un délai maximum allant jusqu'au 15 novembre 2016 aux propriétaires fautifs pour se conformer au règlement et en aviser le service d'urbanisme.

QU'après le 15 novembre 2016, les dossiers non conformes soient acheminés à notre conseiller juridique de la firme Cain Lamarre pour l'émission de constat d'infraction au règlement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

32. DEMANDE DE PERMIS DE COLPORTAGE – FONDATION ROMÉO SALOIS - HALLOWEEN

294.10.16

ATTENDU QUE la Fondation Roméo Salois achemine une demande pour l'obtention d'un permis de colportage permettant la collecte de fonds ;

ATTENDU QUE cette campagne se déroule le 31 octobre 2016 lors du passage des enfants pour la fête de l'Halloween;

PAR CONSÉQUENT, il est résolu à l'unanimité d'accorder un permis de colportage à la Fondation Roméo Salois pour les raisons citées en préambule, le 31 octobre 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

33. CONTRÔLE DES MATÉRIAUX – TRAVAUX DE PAVAGE ET BORDURE DE LA RUE DES BECS-CROISÉS

295.10.16

ATTENDU l'exécution des travaux de pavage et bordures de la rue des Becs-Croisés ;

ATTENDU QUE le contrôle des matériaux doit être effectué par un laboratoire certifié ;

ATTENDU QUE le directeur des services techniques a demandé une soumission selon la méthode de gré à gré ;

ATTENDU QUE le laboratoire Englobe achemine une offre de services au montant de 2 511,65 \$ plus les taxes applicables ;

PAR CES MOTIFS, il est proposé Sylvain Proulx, appuyé par Nathacha Tessier et résolu d'accepter l'offre de services #075 du laboratoire Englobe pour un montant de 2 511,65 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION – RÈGLEMENT #550-16 – AMENDEMENT DU RÈGLEMENT DE ZONAGE #250-04 – DOMAINE DES RÊVES (R17, R64, R65) – 20H30

34. ADOPTION DU SECOND PROJET DU RÈGLEMENT #550-16 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #250-04 – DOMAINE DES RÊVES (R17, R64, R65)

294.10.16

CONSIDÉRANT QUE le premier projet de règlement #550-16 a été adopté le 12 septembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a tenu une assemblée publique de consultation le 3 octobre 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le second projet de règlement avec modifications portant le numéro 5550-16, amendement le règlement de zonage #250-04 – Domaine des rêves (R17, R64, R65).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉS DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie Lemoine, secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham, certifie par les présentes que les fonds sont disponibles aux postes budgétaires pour les dépenses ci-haut mentionnées, projetées et décrétées de ladite municipalité.

Nathalie Lemoine

Monsieur le maire, Mario Van Doorn, ayant pris connaissance des résolutions et en accord avec celles-ci, renonce à son droit de veto.

Mario Van Doorn, maire

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

L'assemblée est levée à 20:31 heures.

Mario Van Doorn
Maire

Nathalie Lemoine
Directrice générale

PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION

Conformément à l'article 202.1 du *Code municipal du Québec*, la soussignée, secrétaire-trésorière de la Municipalité, apporte une correction au règlement 547-16 de la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham, suite à une erreur qui apparaît évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision.

Le préambule du règlement se lit comme suit :

«Il est que soit ordonné et statué l'adoption du règlement portant le numéro 547-16 amendant le règlement 442-11 comme suit : »

Or, on devrait lire «**496-14**» au lieu de «442-11».

J'ai dûment modifié le règlement 547-16 en conséquence.

Signé à Saint-Germain-de-Grantham ce 17 octobre 2016.

Nathalie Lemoine, secrétaire-trésorière

PROVINCE DE QUÉBEC **MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERMAIN-DE-GRANTHAM**

Procès-verbal de la réunion extraordinaire du conseil municipal tenue le lundi le 17 octobre 2016, à 18:30 heures, à la salle du conseil, située au 233, Chemin Yamaska à Saint-Germain.

Sont présents : Mario Van Doorn, maire
Sylvain Gagnon, conseiller
Nathacha Tessier, conseillère
Roger Fortin, conseiller

Stéphane Gauthier, conseiller

Sont absents : Michel Lambert, conseiller
Sylvain Proulx, conseiller

Le conseil constate et précise que l'avis de convocation a été notifié aux membres du conseil qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance, tel que requis par le Code municipal, article 153.

Les membres du conseil forment le quorum.

Sont également présents : Nathalie Lemoine, directrice générale
Karl Lasonde, directeur services techniques

1. ENGAGEMENT DE MARTIN JOLICOEUR-VIAU À TITRE DE POMPIER À TEMPS PARTIEL

Reporté.

2. DÉROGATION MINEURE 591-593, CHEMIN SAINT-HYACINTHE

294.10.16

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de dérogation mineure afin de permettre la subdivision de deux immeubles dont les occupations officielles sont commerciales et résidentielles;

ATTENDU QU'il y a acquisition d'un espace supplémentaire pour l'immeuble résidentiel permettant d'augmenter la superficie jusqu'à 3 000 m²;

ATTENDU QUE le deuxième immeuble à être détaché bénéficie d'un droit acquis pour des fins commerciales;

ATTENDU QUE la marge arrière actuelle de 9 mètres de l'immeuble résidentiel n'est pas respectée;

ATTENDU QUE la largeur minimum de 30 mètres du lot commercial n'est pas respectée;

ATTENDU QU'un avis public a été publié conformément à la Loi;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par Roger Fortin, appuyé par Nathacha Tessier et résolu d'accorder la dérogation mineure dans le dossier 591-593, chemin de Saint-Hyacinthe.

QUE la présente abroge la résolution 284.10.16.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

3. COCKTAIL DES FÊTES AU PROFIT DE LA FONDATION SAINTE-CROIX/HERIOT

295.10.16

Il est résolu à l'unanimité de verser un don de 150 \$ en contrepartie de la participation de monsieur le maire Mario Van Doorn au cocktail-bénéfice de la Fondation Sainte-Croix/Heriot qui aura lieu le 23 novembre 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

4. MANDAT ARPENTEUR – CENTRE DES LOISIRS

296.10.16

ATTENDU QU'il y a lieu de délimiter les lignes de terrain entre le Parc Yvon Lambert et l'école Roméo-Salois pour le futur emplacement du centre des loisirs;

Il est proposé par Stéphane Gauthier, appuyé de Sylvain Gagnon et résolu de mandater la firme Michel Dubé, arpenteur dans ce dossier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

5. 220, BOUL. INDUSTRIEL – COMMISSION SCOLAIRE DES CHÊNES

297.10.16

ATTENDU la résolution 191.06.16;

ATTENDU QUE les chargés de projet de la Commission scolaire des Chênes ont rencontré la municipalité afin d'expliquer le dossier ;

ATTENDU QUE la Commission scolaire des Chênes fonctionne avec une année financière du 1^{er} mai au 30 juin ;

ATTENDU QUE la CSDC ne peut pas effectuer les travaux en une seule phase ayant plusieurs contraintes importantes tant au niveau financier que logistique ;

ATTENDU QUE la Commission scolaire des Chênes demande le prolongement du délai jusqu'au 30 juin 2017;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par Nathacha Tessier, appuyé de Roger Fortin et résolu d'accorder le délai supplémentaire demandé par la Commission scolaire des Chênes en respectant les conditions suivantes :

QUE les travaux d'aménagement et d'entretien d'un espace de stationnement de la cour soient exécutés en une seule phase au plus tard le 30 juin 2017;

QU'un plan officiel conforme au règlement soit déposé au service de l'urbanisme, en prenant soin d'y indiquer l'emplacement des arbres;

QUE le propriétaire communique avec les services techniques afin de s'assurer de la conformité de l'aménagement du stationnement au niveau de l'égouttement des eaux.

QUE la résolution 191.06.16 soit abrogée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

6. PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES OU À TEMPS PARTIEL

298.10.16

ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham prévoit la formation de 5 pompiers pour le programme de formation en désincarcération au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Drummond en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par Nathacha Tessier et appuyé par Sylvain Gagnon et résolu de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Drummond.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

7. DEMANDE DE PROLONGATION DE DÉLAI – 315, CHEMIN YAMASKA

299.10.16

ATTENDU la présence d'une remorque, de systèmes de ventilation et d'un quai de chargement mobile entreposés en cour avant au 315, chemin Yamaska ;

ATTENDU QU'un avis d'infraction à l'article 5.20 du règlement de zonage 250-04 a été acheminé en date du 30 septembre octroyant un délai jusqu'au 10 octobre 2016 pour se conformer;

ATTENDU QUE le propriétaire du 315, chemin Yamaska a fait parvenir une demande de prolongation du délai au 28 octobre 2016 pour se conformer ;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par Roger Fortin, appuyé de Stéphane Gauthier et résolu d'accorder le délai supplémentaire, soit jusqu'au 28 octobre 2016 maximum.

QU'une inspection soit effectuée le 29 octobre 2016 afin de s'assurer du respect du délai accordé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

8. ENTREPOSAGE DE REMORQUE – LOT 5 153 593

300.10.16

ATTENDU la présence de remorques entreposées sur le lot 5 153 593, soit en zone agricole ;

ATTENDU QUE qu'aucun autre usage qu'à des fins agricoles n'est autorisé à l'intérieur des limites de la zone agricole;

ATTENDU QUE deux avis d'infraction ont été acheminés les 16 août et 6 octobre 2016 à l'entreprise *7284608 Canada inc.*, propriétaire ;

ATTENDU QUE les remorques n'ont pas été retirées ;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par Roger Fortin, appuyé de Sylvain Gagnon et résolu de transférer le dossier à notre conseiller juridique de la firme Cain, Lamarre pour l'émission d'un constat d'infraction.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉS DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie Lemoine, secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham, certifie par les présentes que les fonds sont disponibles aux postes budgétaires pour les dépenses ci-haut mentionnées, projetées et décrétées de ladite municipalité.

Nathalie Lemoine

Monsieur le maire, Mario Van Doorn, ayant pris connaissance des résolutions et en accord avec celles-ci, renonce à son droit de veto.

Mario Van Doorn, maire

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

L'assemblée est levée à 18:51 heures.

Mario Van Doorn
Maire

Nathalie Lemoine
Directrice générale